

# La Taxe d'Apprentissage est une ressource essentielle pour les écoles.

## ENSEMBLE, MOBILISONS NOUS !



# 1100 Établissements de l'Enseignement Catholique habilités à la percevoir

## VERSER LE SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE EN LIGNE VIA LA PLATEFORME DÉDIÉE

➔ [www.tax.e.xcellence-pro.fr](http://www.tax.e.xcellence-pro.fr)



Pour investir dans le matériel nécessaire à la formation des élèves, renouveler leurs équipements ou encore recruter des intervenants professionnels.

## Le solde de la taxe d'apprentissage

La taxe d'apprentissage est un impôt calculé sur la masse salariale (MS) n-1 de l'entreprise. Elle se décompose en deux fractions.

**0,09%**

Financer le matériel nécessaire aux formations professionnelles & techniques en temps plein

**0,68%**  
**MS n-1**

**1er janvier 2022**

Début des versements du solde de la taxe d'apprentissage

**31 mai 2022**

Date limite de versement

**0,59%**

Financer l'apprentissage